

Compte rendu de séance du 12 avril 2019

Vote des comptes administratifs 2018 comme suit :

budget principal :

Excédent de fonctionnement : 284 843.22 €

Déficit d'investissement : 42 931.02 €

Restes à réaliser en investissement : 74 765.00 €

Besoin de financement de l'investissement : 117 696.02 €

Excédent de fonctionnement reporté en 2019 : 167 147.20 €

budget assainissement :

Excédent de fonctionnement : 136 944.64 €

Excédent d'investissement : 75 784.98 €

Les excédents sont reportés en 2019.

budget panneaux photovoltaïques :

Déficit de fonctionnement : 627.49 €

Excédent d'investissement : 976.19 €. Report de ces montants en 2019.

Vote des budgets 2019 :

Budget principal : il s'équilibre en fonctionnement à 525 247 € et en investissement à 319 934 €

Budget assainissement : il s'équilibre en fonctionnement à 158 114 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 67 170 € et les recettes à 156 507 €.

Budget panneaux photovoltaïques : il s'équilibre en fonctionnement à 4400 € et en investissement à 2402 €.

Le conseil vote le taux d'amortissement des panneaux photovoltaïques à 20 ans.

Les taxes communales ne sont pas augmentées.

Le conseil se prononce à la majorité contre le projet d'extension du périmètre Natura 2000.

Une mise au point est faite sur l'avancement du dossier concernant le plan communal de sauvegarde en cours.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau sur le quartier de Chadeyron sont terminés. Les travaux supplémentaires d'extension de réseau d'eau au quartier de Pont Martel débuteront en septembre.

Il est prévu l'aménagement de la place des acacias ainsi que la pose d'un abribus sur la route du stade.

Le maire et ses adjoints ont rencontré le député Fabrice Brun, le président du département, Laurent Ughetto ainsi que la vice-présidente Mme Laurence Allefresde, les sénateurs Jacques Genest et Mathieu Darnaud, Sandrine Genest, conseillère régionale pour aborder certains projets de travaux sur la commune.

La demande de location d'une salle communale par un artisan de la commune est acceptée dans le principe.

Suite à l'écroulement d'un mur de soutènement d'un terrain de la paroisse à la sortie du village, une proposition d'achat de ce terrain sera négociée avec la paroisse.